



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

ADMINISTRATION SUPERIEURE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

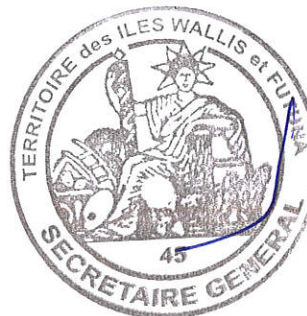
Mata'Utu, le 06 AVR. 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna informe les résidents du Territoire que depuis le 30 mars 2017, les démarches en vue de l'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée (CNI sécurisée) peuvent être effectuées auprès de la Circonscription d'Uvéa et de la Délégation de Futuna.

Afin de prendre en considération les situations d'urgence, ces services continueront de délivrer des cartes nationales d'identité sous format cartonné jusqu'au 30 avril 2017. À compter du 1^{er} mai prochain, toutes les demandes de cartes d'identité seront traitées dans l'application TES qui regroupe les CNI sécurisées et les passeports biométriques. Les procédures de traitement, de fabrication et de transmission de ces nouvelles cartes étant quasiment identiques à celles applicables aux demandes de passeports biométriques, la délivrance de la CNI sécurisée ne pourra être immédiate.

Il est rappelé que la durée de validité d'une CNI sécurisée est de 15 ans pour une personne majeure, et 10 ans pour une personne mineure. La Circonscription d'Uvéa et la Délégation de Futuna se tiennent à disposition pour toute information supplémentaire.




Stéphane DONNOT